

Composition du Conseil communal :

Mme LEBRUN Hélène, Bourgmestre-Présidente ;

Mmes et M. ROSIERE Ludivine, MAROT Etienne et LISSOIR Sandrine, Echevins ;

Monsieur RATY Guillaume, Président du CPAS ;

Mme et MM. ROUARD Didier, RONDIAT Hervé, LEDENT Pierre, ALEXANDRE Christian, ROUARD Nicolas, DECLAYE Pascale, HYAT Quentin, DAVIN Emmanuel, DARON Thierry et GODFRIN Geneviève Conseillers communaux ;

Mme SCAILLET Sabine, Directrice générale ff.

Séance du 24 juin 2020

Absent : M. Hervé RONDIAT

1. Procès-verbal

Approuve le procès-verbal de la séance du 27 mai 2020.

2. Programme d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée (P.A.R.I.S.), Approbation des enjeux, objectifs et projets/mesures dans le cadre de la gestion communale des cours d'eau non navigables de 3e catégorie

Valide le rapport relatif aux différents enjeu et objectifs

3. Mesures d'allègement fiscal dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19

DECIDE, par 12 oui et 2 abstentions de réduire 50% pour l'exercice 2020 le montant de la taxe de séjour, la taxe sur les terrains de camping et la taxe sur la mise à l'eau d'embarcations de descentes de Lesse utilisées dans un but lucratif.

4. Modifications budgétaires n° 01 - Exercice 2020 – service ordinaire et service extraordinaire

DECIDE par 7 oui et 7 abstentions d'arrêter, comme suit, les modifications budgétaires n°1 pour l'exercice 2020 – service ordinaire et service extraordinaire :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	6.919.933,15	1.931.607,00
Dépenses exercice proprement dit	7.030.160,15	2.893.982,81
Boni/Mali exercice proprement dit	110.227,00	Boni/Mali : 962.375,81
Recettes exercices antérieurs	888.020,24	67.243,97
Dépenses exercices antérieurs	100.141,36	70.590,26
Boni/Mali exercices antérieurs	787.878,88	Boni/Mali 3.346,29
Prélèvements en	0,00	1.032.966,07



recettes		
Prélèvements en dépenses	300.000,00	67.243,97
Recettes globales	7.807.953,39	3.031.817,04
Dépenses globales	7.430.301,51	3.031.817,04
Boni/Mali global	377.651,88	0,00

5. Fabrique d'Eglise de Custinne : compte 2019

Arrête à l'unanimité le compte de la Fabrique d'Eglise de Custinne pour l'exercice 2019.

6. Taxe sur la délivrance de permis de pêche communaux

Décide, à l'unanimité, de fixer comme suit la taxe sur la délivrance d'un permis de pêche communal :

- sur la délivrance d'un permis de pêche annuel pour une section à une personne domiciliée dans la Commune de Houyet : 7,50 € ;
- sur la délivrance d'un permis de pêche annuel pour toutes les sections de la Commune de Houyet à une personne domiciliée dans la Commune de Houyet : 25,00 € ;
- sur la délivrance d'un permis de pêche annuel pour une section à un second résident : 15,00 € ;
- sur la délivrance d'un permis de pêche annuel pour toutes les sections de la Commune de Houyet à un second résident : 50,00 € ;
- sur la délivrance d'un permis de pêche journalier pour une section : 4,00 € ;
- sur la délivrance d'un permis de pêche journalier pour toutes les sections : 13,00 €.

7. Mise à disposition de terrains communaux agricoles à titre précaire et gratuit - attribution - ratification.

Ratifie, par 7 oui et 7 abstentions, la délibération du Collège communal désignant les attributaires à titre précaire et gratuit de terrains communaux.

8. Information - renouvellement de la commission communale de constat de dégâts aux cultures

PREND connaissance de la décision du Collège communal du 16 juin 2020.

9. Logements communaux sis rue Grande n°s 33, 33A, 35, 35A, 35/1, 35A1 à 5560 HOUYET : Approbation du règlement d'ordre intérieur

DECIDE d'approuver le règlement d'ordre intérieur rédigé par l'administration communale de Houyet.

10. Réfection de voiries agricoles en 2020 - Approbation des modifications apportées au cahier des charges

DECIDE par 7 oui, 6 abstentions et un non d'approuver le cahier des charges N° CV-19.022 modifié et le montant estimé du marché "Réfection de voiries agricoles", établis par l'auteur de projet, Service Technique Provincial, Chaussée de Charleroi, 85 à 5000 NAMUR. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 190.281,00 € hors TVA ou 230.240,01 €, 21 % TVA comprise.

11. Acquisition de 11 panneaux didactiques pour le sentier d'interprétation de Houyet - Approbation des conditions et du mode de passation

DECIDE à l'unanimité d'approuver le cahier des charges N° CCH2020/06/02 et le montant estimé du marché "Acquisition de 11 panneaux didactiques pour le sentier d'interprétation de Houyet", établis par



l'Administration communale de Houyet. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 11.000,00 € hors TVA ou 13.310,00 €, 21 % TVA comprise.

12. Ordonnance de police visant à la sécurité et à la tranquillité publique lors de l'établissement de camps de vacances – mesures spécifiques covid-19

ORDONNE, par 8 voix pour et 6 abstentions, des règles particulières pour l'organisation de camps de vacances.

13. EPN - Espace public numérique - charte – modification

DECIDE, à l'unanimité, de modifier le point 5, alinéa 5 de la Charte à l'intention des usagers de l'espace public numérique

- L'impression de fichiers : se réalise sous le contrôle de l'animateur et doit être réservé à un usage strictement privé. Le tarif, pour les impressions, est de, 0,15 € pour le noir et blanc et de 0,50 € pour la couleur.

14. Fixation du cadre du personnel communal

DECIDE par 7 oui et 7 abstentions de fixer le cadre du personnel communal.

15. Adhésion à la centrale d'achat relative à la réalisation de certificat PEB des bâtiments publics par un certificateur agréé de l'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE BUREAU ECONOMIQUE DE LA PROVINCE DE NAMUR (BEP)

DECIDE, à l'unanimité, d'adhérer à la centrale d'achat relative à la certification des bâtiments public par un certificateur agréé à mettre en place par le BEP et de signer la convention d'adhésion à ladite centrale d'achat.

16. Adhésion à la centrale d'achat relative au département des technologies de l'information et de la communication du Service public de Wallonie (DTIC)

DECIDE, à l'unanimité d'adhérer à titre gratuit à la convention entre le S.P.W. et la Commune de Houyet "Centrale d'achats du Département des Technologies de l'information et de la Communication" du Service Public Wallonie.

17. Adhésion à la centrale d'achat relative à la réalisation de rapports de qualité des terres (RQT) par un expert agréé de l'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE BUREAU ECONOMIQUE DE LA PROVINCE DE NAMUR (BEP)

DECIDE à l'unanimité d'adhérer à la centrale d'achat relative à la rédaction de rapports de qualité des terres par un expert agréé à mettre en place par le BEP et de signer la convention d'adhésion à ladite centrale d'achat.

A huis clos, ratifie diverses désignations temporaires dans l'enseignement.

